

N° 16/5.22

PRISE EN CONSIDÉRATION DU POSTULAT DU GROUPE DES VERTS « POUR UNE STRATÉGIE DE PARKING EFFICIENTE À MORGES »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission composée de sept membres et chargée de l'étude de la prise en considération de l'objet cité en titre, s'est réunie le 17 mars 2022 à l'Hôtel-de-Ville. Elle était composée de Mesdames Françoise ADLER, Véronique DESSAUX HADORN, Sylvie FAÏ, Sandra IMHOF ZRIOUI, Irina SAKHAROVA, ainsi que de Messieurs Marc LAMBRIGGER, Richard BOUVIER, président-rapporteur.

1 PRÉAMBULE

Lors de la séance du Conseil Communal de Morges du 16 juin 2021 le groupe des Verts a déposé et développé le postulat cité en titre.

Lors de la séance du Conseil Communal de Morges du 1^{er} décembre 2021, le postulat a été renvoyé en commission.

En résumé, le postulat demande :

- La mise en place d'une politique de tarifs de stationnement à Morges qui soit favorable aux parkings souterrains.
- Une signalisation efficace et dynamique des possibilités de parking pour tout automobiliste arrivant à Morges
- L'étude de diverses promotions du prix des parkings en lien avec l'activité commerciale du centre.
- L'étude de divers moyens d'aide au transport des courses/paquets lourds du centre vers les parkings.

Il est à relever que plusieurs textes ont été présentés récemment au Conseil Communal traitant de sujets similaires, voire proches, soit :

- Le préavis N° 41/11.19 (Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour la réalisation d'une étude permettant de définir les modalités de mise en œuvre de la politique de stationnement).
- La motion (« De la verdure à la place des voitures : Privilégions le parking en souterrain à Morges », qui a été transformée en postulat et accepté lors du conseil du 2 mars 2022.
- Le Plan directeur communal des mobilités qui a été mis en consultation publique durant l'été 2021 et qui est soumis au Conseil Communal par le préavis N° 1/2.22.

2 DISCUSSION

Madame Sylvie Faÿ, qui représente les postulants, a expliqué aux membres de la commission que l'idée du postulat est apparue lors du dépôt de la motion PLR « De la verdure à la place des voitures : Privilégions le parking en souterrain à Morges », en faisant le constat qu'avant de construire un nouveau parking, il faut mieux utiliser les parkings existants.

La commission a ensuite organisé et segmenté la discussion sur les quatre points demandés par le postulat.

2.1 ***La mise en place d'une politique de tarifs de stationnement à Morges qui soit favorable aux parkings souterrains.***

Ce point est déjà traité dans le préavis N° 41/11.19 (Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour la réalisation d'une étude permettant de définir les modalités de mise en œuvre de la politique de stationnement), mais il en ressort que l'idée est d'aller plus loin en étant favorable au parking souterrain.

L'idée ?

- Que les parkings souterrains soient moins chers ou au même prix que les autres places au centre-ville, ceci en tous les cas principalement la journée.

Pourquoi ?

- Pour éviter que les personnes tournent en ville pour chercher des places.

Comment faire ?

- Augmenter le prix des places en extérieur au même prix que les parkings souterrains.
- Négocier avec les propriétaires des parkings souterrains pour atteindre l'objectif.
- Remplacer les zones bleues par des places payantes, des places pour personnes à mobilité réduite et des places courtes durées gratuites proche des commerces.
- etc.

2.2 ***Une signalisation efficace et dynamique des possibilités de parking pour tout automobiliste arrivant à Morges***

Déjà demandé dans la motion PLR (De la verdure à la place des voitures : Privilégions le parking en souterrain à Morges). Point 2.3 du rapport. Les commissaires n'ont rien à ajouter.

2.3 ***L'étude de diverses promotions du prix des parkings en lien avec l'activité commerçante du centre.***

L'idée ?

- Obtenir des rabais sur les parkings liés aux achats dans les commerces de Morges

Comment faire ?

- Inciter les propriétaires des parkings et les commerçants, petits et grands, à trouver une solution simple et commune.
- En déléguant ceci par exemple au délégué à la promotion économique.
- Voir comment font les autres villes .
- etc.

2.4 ***L'étude de divers moyens d'aide au transport des courses/paquets lourds du centre vers les parkings.***

L'idée ?

- Avoir un service de transport des commerces vers les parkings, voir à domicile dans un rayon à définir (Morges et communes environnantes)

Comment faire ?

- Mettre en contact les commerçants et des sociétés spécialisées
- Voir si l'association des commerçants pourrait le faire elle-même
- Voir comment ça se passe dans les autres villes
- Mettre en commun les forces du délégué à la promotion économique et du délégué à la transition écologique
- Voir qui paye quoi (commerçants, clients, propriétaires du parking, participation de la commune) ?
- etc

3 CONCLUSION

Il est assez rapidement ressorti des discussions que les éléments demandés par le postulat semblent réalistes, relativement faciles à mettre en œuvre, permettraient de commencer rapidement à pacifier notre centre-ville tout en offrant des opportunités pour les commerçants.

C'est donc à l'unanimité que les membres de la commission ont approuvé les conclusions et proposent de prendre en considération cet objet.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération le postulat du groupe des Verts « Pour une stratégie de parking efficiente à Morges »

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Richard Bouvier

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 mai 2022.